



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 30 AVRIL 2018 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 22 relatif à une demande de crédit de 90'000 CHF/TTC pris sur le fonds régulation disponible, pour le remplacement des fenêtres et des lucarnes des appartements du Centre du village 2 et Petite-Gatillarde
7. Exposé de M. Bruno Collentier, éditeur délégué de la Côte, sur la situation et l'avenir du journal
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

34 personnes sont présentes, 5 personnes sont excusées (Blanchard Philippe, Heinzelmann Natascha, Keller Jean-Marc, Studer Hugo et Wermuth Keyaerts Nicole), une personne est absente (Bouendé Tomfeun Eric). La majorité est fixée à 18 voix.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance 19 mars 2018 est approuvé par 33 oui et 1 abstention.

3. Communications du Bureau

Le Président lit la lettre reçue de M. J.-L. Jacquinod et la transmet à la Municipalité.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, excuse l'absence de Mme N. Pulver Piccot pour raison de santé et lui souhaite bon rétablissement.

Il relève que les travaux routiers ont enfin débuté sur la commune, après des années de discussion sur la requalification de la route Suisse. En effet, c'est en 2005 que les autorités communales de Mies, Tannay, Coppet, Founex, le Conseil régional et l'Etat de Vaud ont établi le concept d'aménagement de cette importante voie de communication. Les travaux présentent quelques inconvénients, mais sont utiles en particulier en matière de sécurité.

Le Conseil d'Etat de Genève envisageait l'implantation d'une décharge de mâchefers sur une zone agricole et forestière de la commune de Versoix, en bordure du polo de Mies, dans un couloir biologique et près de la réserve naturelle appelée « la gouille à Marion », qui est alimentée par les eaux provenant de la zone prévue pour la décharge. L'ensemble des syndicats de Terre Sainte avait envoyé un courrier à M. Luc Barthassat pour lui dire son

inquiétude. Le bon sens l'a emporté et M. Barthassat a décidé de renoncer à aller plus avant dans ses démarches.

Mme Amelia Elkhuisen assure depuis fin mars l'intérim du poste de secrétaire municipale adjointe jusqu'à l'arrivée de Mme Ségolène McCluskey-Brouet. Mme Elkhuisen habite Coppet et assure actuellement la fonction de secrétaire du Conseil général de Chavannes-des-Bois, ainsi que celle de secrétaire du Cescot.

M. Carlos Ferreira a repris le travail à 50% à mi-avril.

Mme Tamara Blanchoud a été fêtée pour dix ans de service au sein de l'administration. Il remercie la Commission culturelle, qui présente un projet intitulé « Tannay se visite » avec des propositions de balades et de mise en valeurs des lieux intéressants de la commune. L'inauguration est prévue le 17 juin.

G. van Gelder

La commune a installé depuis le 30 mars un radar informatif sur la route de St Cergue. La semaine dernière, il s'est connecté au radar pour récupérer des statistiques sur la vitesse de circulation afin de présenter des chiffres à cette séance. Malheureusement l'appareil n'avait enregistré aucune statistique. L'entreprise qui a installé l'appareil va passer la semaine prochaine pour régler le problème et il a bon espoir de pouvoir vous donner des chiffres à la prochaine séance.

Swisscom va procéder à la pose de fibre optique dans l'ensemble du village, ce qui va permettre d'accéder à des débits plus élevés et de répondre aux besoins futurs. Les travaux devraient débuter d'ici deux ou trois semaines et durer 6 semaines. Il s'agira de fouilles de dimensions limitées sur les bords des routes qui ne devraient pas trop gêner la circulation.

Le chantier sur la route Suisse avance selon les plannings prévus. La forte augmentation du trafic montant sur la route Duvillard est principalement due à la mise en sens interdit de la route de la gare à Mies en venant du giratoire de la Buna. Ces travaux devraient être terminés fin juin et le trafic à Tannay devrait retourner à la normale.

Le chantier autour de l'ancienne déchetterie avance normalement. A la suite d'une proposition de G. Caillet, la fontaine a été rehaussée pour qu'elle apparaisse entièrement et qu'elle ne soit plus à moitié enterrée comme c'était le cas auparavant. L'entourage de la fontaine sera pavé pour garder un style et une unité avec les autres fontaines du village.

N. Finkelstein rappelle que, dans le cadre de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), la Municipalité attendait la réponse du Canton, la commune de Tannay ayant proposé qu'elle soit classée « localité à densifier », afin de minimiser le blocage des nouvelles constructions. Le Canton demande de préparer un projet concret démontrant que la commune remplit les critères suivants : train/bus au moins à la demi-heure, indice d'utilisation du sol de 0.625 pour une zone rayon de 500 m autour de la gare et 125 habitants et emplois à l'hectare.

Le Canton a fait une proposition de prix d'achat pour les parcelles 229 et 232 d'à peu près la moitié du prix précédent, dans lequel les parcelles étaient constructibles. Elles devront rester une zone de verdure et de détente ouverte à tous.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

E. Bolay a assisté à une séance de présentation des comptes 2017 d'ARSCO. Ils sont positifs. Concernant la patinoire et la piscine, M. Trotti a informé que ce n'était plus le niveau sonore qui préoccupait les voisins, mais les plages d'utilisation. Un des opposants n'habite pas dans le voisinage. Les initiateurs du projet vont se battre contre la demande de réduction des plages d'utilisation des installations sportives. Le projet initial avait été estimé à environ 20 francs par hab./année.

A. Weil est représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional. Il est d'avis que ce Conseil souffre d'un déficit de communication et d'image. La Suisse est fondée sur une structure tripartite, communes, canton, et confédération. Le Conseil régional est une structure intermédiaire entre communes et canton, et a comme fonction entre autres de co-financer des projets d'intérêt pour un certain nombre de communes en fonction de leur proximité. Les communes plus proches d'un projet paient plus que celles qui en sont éloignées. On considère ainsi des projets de transport (p.ex. une plateforme d'échange ferroviaire/camions à Eysins ou la modernisation de la RC1 entre Mies et Founex), touristiques (une maison de la viticulture à Rolle), et autres, pas toujours financièrement justifiés. Ainsi, afin de répondre à son propre déficit d'image, le Conseil régional a engagé 60'000 francs en marketing pour un site internet rénové, des brochures ; une étude pour passer de « RégioNyon » à « Région de Nyon » a ainsi coûté 12'000 francs ! Exemple actuel : Il y a un projet de télécabine Dappes-Dôle qui reliera les zones de ski des Jouvencelles (Les Rousses) et de la Dôle. Lors de la discussion, il a été demandé pourquoi on financerait une télécabine alors qu'en moyenne montagne, il n'y a plus de neige et que, même malgré un enneigement exceptionnel, la saison 2017-2018 a été déficitaire. Les arguments avancés en faveur du projet ont été plutôt émotifs : "c'est important pour moi, j'y ai fait du ski autrefois", "j'y vais avec mes petits-enfants" ou : "que la montagne est belle !". Le projet a été voté à une large majorité. Le budget total 2017 prévoyait un total de 37 millions, soit un point d'impôt pour toutes les communes de Mies à Rolle, lac et Jura. Pour Tannay, cela représente 140'000 francs.

6. Préavis no. 22 relatif à une demande de crédit de 90'000 CHF/TTC pris sur le fonds régulation disponible, pour le remplacement des fenêtres et des lucarnes des appartements du Centre du village 2 et Petite-Gatillarde

D. Rudaz présente le préavis.

M. Polydor dit tout ignorer du compte de régulation. D. Rudaz explique que ce fonds de régulation est imposé par le canton, l'immeuble ayant été subventionné. Après 25 ans, la municipalité pense qu'il est temps de se libérer de ce fonds de régulation en entreprenant des travaux d'amélioration énergétique. A noter que le terrain a été mis gratuitement à disposition

La parole n'est plus demandée. Le vote secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 22 est accepté à l'unanimité.

7. Exposé de M. Bruno Collentier, éditeur délégué de la Côte, sur la situation et l'avenir du journal

Le Syndic rappelle les difficultés que rencontre la presse écrite aujourd'hui. En 20 ans, les tirages se sont énormément réduits et des emplois ont été biffés. Les causes sont les annonces qui ont chuté de 60%, l'apparition des journaux gratuits et la transition vers le numérique. Le Journal La Côte n'échappe pas à cette crise. Les autorités politiques doivent s'en préoccuper. Un journal qui rend compte de l'actualité des communes joue un rôle fondamental comme lien social. Pour avoir une vision claire de la situation, le Syndic a jugé nécessaire d'entendre M. Collentier sur cette crise et sur les moyens que le journal met en place pour y faire face.

8. Propositions individuelles et divers

F. Gerig demande si des arbres seront plantés après les travaux le long de la route Suisse. G. van Gelder répond que le préavis prévoit une végétation basse, mais pas d'arbres.

X. Boquillon est d'avis que le Conseil ne doit pas faire de publiportage !

C. Geoffroy Bourné estime que la sortie sur la route Suisse en bas de la route F.-L. Duvillard manque de visibilité à cause des travaux. Elle demande la pose d'un miroir. G. van Gelder informe qu'il soulèvera cette question lors de la prochaine séance de chantier.

M.-N. Favarger Schmidt rappelle la sortie du Conseil du 9 juin, qu'elle durera toute la journée, qu'il faudra être bien chaussé et avoir un vêtement contre la pluie.

D. Lemme rappelle que, le 1er mai, la poste de Mies-Tannay était déjà fermée depuis une année. Il remercie un habitant de Tannay (qui veut rester anonyme) qui a mis à disposition un local pour le facteur et qui reçoit pour cela 100 francs par année. Le service à domicile est en place à Tannay et D. Lemme rappelle qu'il faut l'utiliser. Les passages à la poste de Coppet ont augmenté de 15% en un an.

J.-L. Jacquinod remercie le Président pour la lecture de son courrier et demande pourquoi la Commission d'urbanisme n'a pas été convoquée pour la rénovation de la buvette.

N. Finkelstein répond que, dans ce cas, ce n'est pas la Commission d'urbanisme qui est impliquée. Cependant, il a lancé une invitation à la Commission d'urbanisme concernant la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire). Pour le développement de la zone lacustre, la Commission d'urbanisme sera impliquée.

J-L Jacquinod demande pourquoi la taxe sur les déchets a augmenté de 19% (de 105 à 125 CHF par habitant). N. Finkelstein confirme que la taxe a été abaissée en 2015, mais constate que les frais n'ont effectivement pas diminué. Le déficit 2017 sera important. La taxe est définie avant d'avoir les comptes de l'année précédente. Elle sera maintenue à 125 francs. Il y aura toujours des variations de coûts. Le fonds de réserve évitera de devoir monter la taxe une année et de la baisser l'année suivante !

C. Geoffroy Bourné remercie M. Collentier pour son exposé et estime qu'un média est important. La presse connaît des grosses difficultés. C'est de la responsabilité de chacun de faire vivre la presse régionale.

J. Monney estime depuis la fermeture de la poste, c'est la catastrophe ! Le courrier est mal distribué, mais que ce n'est pas dû au personnel de la poste. C'est une idée irresponsable de fermer des postes et les médias pourraient en parler. Non au service à domicile.

D. Lemme répond qu'il peut y avoir une erreur, mais que le personnel du guichet n'a rien à voir avec les facteurs. Il rappelle qu'il faut informer la poste en cas d'erreurs. Le gratuit du jeudi n'est pas distribué dans les boîtes aux lettres sur lesquelles est apposé l'autocollant « Pas de publicité ».


Le Président clôt la séance à 22h05 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :


Gilbert Caillet



La Secrétaire :


Liselotte Ramseyer